

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DU CENTRE
D'HEBERGEMENT D'URGENCE D'AIACCIU GERE
PAR LA CROIX-ROUGE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'hébergement d'urgence constitue à ce titre un enjeu important pour apporter des solutions rapides et adaptées aux plus exclus et aussi pour amorcer un travail d'accompagnement social.

Sur la commune d'Aiacciu, le Centre d'Hébergement d'Urgence, créé en 2013, est géré par la Croix Rouge.

Ce centre à bas seuil d'exigence est doté d'une capacité d'accueil de 30 places.

Il a vocation à accueillir en extrême urgence et mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe ou en détresse.

Ce dispositif ne constitue pas une solution durable d'hébergement mais doit permettre de répondre aux situations d'urgence et de proposer un accompagnement social pour une orientation vers une structure adaptée.

Après analyse du rapport d'activité et du bilan 2018, on constate que l'activité du CHU est en progression avec un taux d'occupation de 99,4 %. Le réseau partenarial de l'association semble favorable à l'accompagnement des personnes accueillies.

Toutefois, la dotation allouée par l'Etat est insuffisante au regard du coût de fonctionnement.

Aussi la Collectivité de Corse contribue-t-elle au fonctionnement de la structure par le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 60 000 euros pour l'hébergement d'urgence.

Il convient donc de reconduire cette participation au titre de l'exercice 2019.

Les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse programme N5121A - chapitre 934 - fonction 428 - compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du Centre d'Hébergement d'Urgence géré la Croix Rouge à 60 000 euros au titre de l'année 2019.

- d'approuver la convention relative au financement du Centre d'Hébergement d'Urgence à conclure avec la Croix Rouge au titre de l'année 2019, telle que figurant en annexe.
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.